

Conseil communal du 13 octobre 2022 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (8 septembre 2022)

2. 1.842.073.521.1 CPAS - MB1 de 2022

Le Conseil est amené à se prononcer sur la MB1 de 2022 du CPAS.

3. Taxe sur les terrains de campings - Nouveau règlement

4. 1.713.55 Taxe sur les déchets ménagers et industriels - Modification des tarifs

Proposition de modification de l'article 11:

Situation actuelle

Article 11— Montant de la taxe proportionnelle

a. Les déchets issus des ménages

* La taxe proportionnelle liée au nombre de levées du/des conteneur(s) est de 0,25 €/levée

* La taxe proportionnelle liée au poids des déchets déposés est de:

- 0,12€/kg pour les déchets ménagers résiduels jusqu'à 70kg/habitant/an

- 0,25€/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 70kg/habitant/an

- 0,08€/kg de déchets ménagers organiques.

b. Les déchets assimilés

* La taxe proportionnelle liée au nombre de levées du/des conteneur(s) est de 0,25 €/levée

* La taxe proportionnelle liée au poids des déchets déposés est de

0,13 €/kg de déchets assimilés

0,08 €/kg de déchets organiques.

Proposition:

Article 11— Montant de la taxe proportionnelle

a. Les déchets issus des ménages

* La taxe proportionnelle liée au nombre de levées du/des conteneur(s) est de 0,25 €/levée

* La taxe proportionnelle liée au poids des déchets déposés est de:

- 0,16€/kg pour les déchets ménagers résiduels jusqu'à 70kg/habitant/an

- 0,32€/kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 70kg/habitant/an

- 0,08€/kg de déchets ménagers organiques.

b. Les déchets assimilés

* La taxe proportionnelle liée au nombre de levées du/des conteneur(s) est de 0,25 €/levée

* La taxe proportionnelle liée au poids des déchets déposés est de

0,13 €/kg de déchets assimilés

0,08 €/kg de déchets organiques.

5. Redevance sur la délivrance de certificats, de renseignements et de documents administratifs - Modification du règlement suite à l'introduction de l'extrait du fichier central en vue de l'acquisition, de l'adoption ou l'achat d'un animal

Suite à la décision du Collège du 8 septembre 2022 de prévoir une redevance de 5 € pour la fourniture de l'extrait du fichier central en vue de l'acquisition, l'adoption ou l'achat d'animal conformément à l'article D.144 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, le règlement Redevance sur la délivrance de certificats, de renseignements et de documents administratifs, lequel mentionne en son article 3 une liste exhaustive des certificats à 5 € doit être modifié. Il convient de supprimer les listes exhaustives de certificats payants et non payants.

6. Marché public de travaux - Réaménagement global de la traversée de Comblain-au-Pont - Lot 1 (Place Neuforge, effets de porte, carrefour N654 et liaison cyclable Place Leblanc, ...) - Lot 2 (Pont du vicinal) - Convention-réalisation 2022 (Développement rural), Appel à projets mobilité douce 2018 (SPW-MI) et Fonds des calamités : approbation des conditions et du mode de passation

7. Marché de fournitures "Acquisition d'une saleuse automatique, portée, à télécommande avec l'hydraulique du porteur" - Approbation des conditions, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et du montant estimé

8. Assemblée Générale Extraordinaire de l'AIDE le 18 octobre 2022 - Approbation des points inscrits à l'ordre du jour

9. Comptes 2021 de la Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève et rapport d'activité de l'année scolaire 2021-2022 - Approbation

10. Piscine de Bernardfagne - Assemblée générale le mardi 25 octobre 2022 - Approbations des points inscrits à l'ordre du jour

11. Projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - Zone 70km/h au Halleux

12. Prix de l'énergie - Mesures en matière d'éclairage public - Courrier de RESA du 22 septembre 2022 relatif à la possibilité d'une coupure de l'éclairage public de minuit à 5h du matin du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023